

.....  
Date

COMMISSION SCOLAIRE DES NAVIGATEURS  
1860, 1<sup>ère</sup> Rue  
St-Romuald, Qc  
G6W 5M6  
**Att: direction des ressources humaines**

**SUJET:** Dépassement du nombre maximum d'élèves par groupe (8-8.01)  
.....

À qui de droit,

Conformément à l'article 8-8.00 de la convention collective en vigueur, je vous avise que je suis visée ou visé, au sens de la clause 8-8.01, par la situation de dépassement du maximum d'élèves par groupe.

Le maximum prévu à la convention collective est de ..... alors que mon nombre d'élèves inscrits dans le ou les groupes est de:

Nom du groupe	Nombre d'élèves inscrits
<b>Ex:</b> titulaire 3 <sup>e</sup> année primaire	28
<b>Ex:</b> groupe 02 ANG-314 secondaire	34

Je vous invite donc à me calculer la compensation monétaire prévue à l'annexe XVIII de la convention collective.

Espérant le tout conforme, recevez mes salutations.

.....  
Signature

.....  
École

.....  
Adresse  
.....  
.....

cc : SEDR